

Comité Régional



MEILLEURS VOEUX



N° 72 - Décembre 2013

PAYS DE LA LOIRE
BULLETIN
Comité Régional

Sommaire

Edito Une CGT à l'offensive dès le début 2014	2
Journée d'Etude coût du capital	3
Plan de formation 2014 ..	4
Elections Fonction Publique	5-6
UIT Pays de la Loire ..	7-8
Session du CESER du 14 octobre	9-17
Session du CESER du 13 novembre	18-19
Session du CESER du 27 novembre ..	19-20



CR CGT des Pays de la Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tél. 02 41 20 03 21
Fax 02 41 20 01 22

email : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr
<http://cgt-paysdelaloire.org>

• Prix : 0,15 €
• CPPAP n° 0115 S 06274

• Directrice de publication :
Francine DESNOS

• Conception et impression :
Impimerie CGT - Nantes 44

• Routage : Indus MD

Edito

Une CGT à l'offensive dès le début 2014

Pas une journée ne se passe sans que les salariés s'entendent dire qu'ils coûtent trop cher, que les entreprises ne se plaignent du montant de leurs « charges » sociales (le mot « cotisations » étant un gros mot dans le milieu patronal). Et donc, pour que les entreprises françaises retrouvent de la compétitivité, il faudrait baisser ce que les chefs d'entreprise et les politiques appellent « le coût du travail ». Or, les indicateurs économiques montrent que les entreprises françaises souffrent d'une trop forte rémunération des actionnaires, d'une financiarisation de l'économie, d'un manque d'investissement et d'une baisse de la consommation en raison de la faiblesse des salaires, des pensions et des minima sociaux, de la précarité d'emplois, d'un chômage élevé.

En 2012, les cotisations sociales représentaient 157,9 milliards d'euros prélevés sur la valeur ajoutée quand les charges financières (dividendes et intérêts bancaires) étaient de 298,9 milliards d'euros. Depuis 30 ans, ce sont 10 % de la richesse créée qui sont passés des poches des salariés à celle des banquiers et des patrons. A ces prélèvements, il faut ajouter 200 milliards d'euros d'aides aux entreprises sans contrôle et évaluation de leur efficacité.

Ce dogme patronal sur le « coût du travail » est encouragé par les décisions politiques qui répondent plus à ses exigences qu'aux urgences sociales. Les suppressions d'emplois s'amplifient et les offres d'emplois sont, pour l'essentiel, des emplois précaires, des emplois aidés. Les derniers chiffres du chômage sont éloquents. En effet, si le nombre de demandeurs d'emploi n'exerçant aucune activité a baissé, ce léger fléchissement ne peut dissimuler la hausse de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite. Là où le Gouvernement voit un signe de reprise, la CGT ne peut que constater une dégradation nette et continue de l'emploi.

La CGT a la responsabilité de d'alerter, de décrypter la situation, d'informer et d'agir, de donner des perspectives aux salariés avec nos valeurs et nos propositions. C'est dans ce cadre que notre Confédération vient de lancer une campagne sur le « coût du capital » et pour une répartition plus juste des richesses créées par le travail. Il faut convaincre les salariés qu'il est possible de revaloriser le travail et de développer un modèle de production répondant à la satisfaction des besoins sociaux et respectueux de l'environnement.

Dans l'immédiat, la CGT propose la revalorisation immédiate du Smic à 1700 euros bruts, la fin du gel de l'indice des fonctionnaires, l'ouverture de négociations salariales dans les entreprises et les branches, la fin des inégalités entre les femmes et les hommes.

Le Comité Confédéral National a décidé d'appeler à une nouvelle journée d'action nationale interprofessionnelle le 6 février 2014 pour permettre aux salariés d'exiger une revalorisation de leur salaire pour relancer l'économie.

Partout, prenons des dispositions pour aller à la rencontre des salariés sur nos territoires, dans les entreprises, pour réussir la mobilisation et enfin que les exigences sociales soient entendues et satisfaites. La journée d'étude du 20 février sur « le coût du capital et notre stratégie syndicale » s'inscrit dans ce processus.

Au nom du Comité Régional, je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2014 pour vos familles et vos proches.

Que nos revendications pour la justice sociale deviennent réalités.

Francine DESNOS
Secrétaire Régionale

Dans le cadre de la campagne confédérale « coût du capital »
et pour une répartition plus juste des richesses,
le Comité Régional organise une Journée d'Etude sur

"LE COÛT DU CAPITAL ET NOTRE STRATÉGIE SYNDICALE"

- *Eléments économiques.*
- *Conséquences des choix politiques et patronaux.*
- *Stratégie CGT et perspectives.*

Le 20 février 2014 - de 9 h 30 à 16 h 30
Bourse du Travail - 14 place Louis Imbach - 49100 ANGERS

Avec la participation de Fabrice PRUVOST
Membre du Pôle Economique CGT



Coupon d'inscription à la Journée d'Etude du 20 Février 2014

Nom : Prénom :

Adresse :

N° téléphone : E-mail :

Syndicat :

Union Départementale :

Prendra le déjeuner (10 euros) : OUI NON

A retourner avant le 31 Janvier 2014 au :

Comité Régional CGT Pays de la Loire - Bourse du Travail - 14 place Louis Imbach - 49100 ANGERS
Téléphone : 02 41 20 03 21 - Télécopie : 02 41 20 01 22
email : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr - site : www.cgt-paysdelaloire.org

PLAN DE FORMATION 2014 DU COMITÉ RÉGIONAL

FORMATION SYNDICALE	
Date	Intitulé
1 ^{er} semestre – 2 jours	Commission Financière et de Contrôle
1 ^{er} semestre	Animateur à la vie syndicale
Mars – 3 jours	Conseiller du salarié – prise de mandat
Mai – 2 jours	Cogitiel
Juin – 5 jours	Formation de Formateurs
Octobre – 3 jours	Administrateur d'une Caisse de Sécurité Sociale – prise de mandat
Novembre – 3 jours	Défenseur syndical

FORMATION ISSTO	
Date	Intitulé
29, 30 et 31 Janvier	Les Risques Psychosociaux
19 au 21 Février	Les enjeux des activités liées à la mer Un domaine économique à part entière : la filière navale, les énergies marines renouvelables, la pêche, le tourisme...
27 et 28 Mars	Enjeux environnementaux et développement humain durable (3 modules de 2 jours) Module 1 : les enjeux environnementaux
Avril – 3 jours	Redonner du sens au travail La place du travail, son contenu, son organisation, ses finalités... Nouveau statut du travail salarié, sécurité sociale professionnelle...
Mai – 2 jours	Enjeux environnementaux et développement humain durable (3 modules de 2 jours) Module 2 : emploi et transition écologique
Juin – 2 jours	L 'Europe (3 modules de 2 jours) Module 1 : L'Europe : Institutions, droit et discipline budgétaire
Septembre – 2 jours	Enjeux environnementaux et développement humain durable (3 modules de 2 jours) Module 3 : rôle et intervention de la puissance publique et des citoyens
Septembre – 2 jours	L 'Europe (3 modules de 2 jours) Module 2 : L'Europe : Cohésion sociale, politique régionale
Octobre – 3 jours	Droit du travail et droit pénal Notion de droit pénal du travail. Les ressources du droit du travail en matière pénale. La mise en mouvement de l'action publique. L'intervention du syndicat.
Novembre – 2 jours	L 'Europe (3 modules de 2 jours) Module 3 : L'Europe : Les politiques sociales en Europe
Novembre – 3 jours	Responsabilité sociale des entreprises Les normes, les outils, les enjeux. Les salariés et la RSE Les deux faces de la RSE Le contrôle de son efficacité
Décembre – 3 jours	L'exercice des libertés fondamentales à l'entreprise Droits fondamentaux et libertés fondamentales. Les normes. Point sur les libertés fondamentales à l'entreprise. Le syndicat face aux atteintes aux libertés fondamentales dans et hors de l'entreprise



Élections Fonction publique

Le 4 Décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles dans la Fonction Publique. Contrairement aux élections de 2011, les trois versants de la Fonction Publique, État, Hospitalière et Territoriale voteront le même jour. Ce sont 5,2 millions de salarié-e-s concerné-e-s par cette élection qui vont voter.

L'enjeu pour la CGT, dans son ensemble, est très important aussi bien pour la représentativité que pour les droits syndicaux et il nous faudra rester la première organisation syndicale. Ce sont notamment les résultats de cette élection qui détermineront pour 4 ans la mesure d'audience qui servira de référence pour les négociations d'accords et l'attribution des moyens syndicaux.

Pour faire progresser la CGT, il faudra, dans un premier temps, présenter un maximum de candidatures partout où c'est possible, sachant que les listes doivent être déposées au moins 6 semaines avant la date des élections.

Dans cet état d'esprit, un collectif confédéral réunissant les trois versants de la Fonction Publique a été constitué. Déjà quelques axes de travail ont été dégagés tant sur la méthode que sur la conception de la campagne :

- dispositif de travail visant à produire des éléments de connaissances au CCN, à définir un plan de communication et à apporter une aide à l'appropriation du processus électoral ;
- production d'un bulletin interne « campagne Fonction Publique » ;
- sur le déroulé de la campagne, trois phases sont prévues : une phase d'appropriation et de connaissance, une phase de déploiement en direction de

nos zones dites « de faiblesse », une phase sur le vote CGT (campagne de communication, initiatives, rencontres avec les salariés).

En matière de communication, le collectif a proposé 6 axes de travail :

- Création d'un logo de campagne qui sera présenté au collectif confédéral.
- Création d'un site dédié « grand public » sur le site confédéral.
- Blog unique et réservé pour les organisations du CCN avec toutes les publications fédérales et confédérales concernant l'élection ainsi qu'une base de données dites de connaissances.
- Mise en place d'un bulletin d'information mensuel du collectif confédéral (le 1er sortira en novembre).
- Rubriques régulières dans les publications de la CGT (NVO, Ensemble) intégrant les 3 phases de campagne citées plus haut.
- Planification de la dernière ligne droite de la campagne intégrant les membres de la Direction Confédérale sur les initiatives publiques et de déploiement.

Enfin la dernière réunion du collectif d'Octobre a apporté quelques précisions :

- Création d'une brochure avec la NVO qui serait un Guide Juridique du fonctionnaire : la nature et le contenu seraient discutés avec les orgas.
- Création dans toutes les UD de collectifs « élections professionnelles » des 3 versants ; les Comi-





tés Régionaux seront aussi sollicités dans la campagne : travailler à l'identification dans chaque département des « points faibles » (déserts syndicaux, difficulté à constituer les listes, etc.) pour s'organiser et apporter des aides.

Pour le 44, une première réunion de travail sur ces élections a déjà eu lieu à Nantes réunissant, en présence de la secrétaire de l'UD, des représentant-e-s des trois fonctions publiques. Le collectif départemental des Services Publics aura la tâche d'animer la campagne inter fonctions publiques. Une journée d'étude va être programmée en début d'année 2014.

Sur les premières consignes, le Gouvernement cherche à privilégier le vote électronique au sens d'un vote par internet avec identifiant individuel envoyé avant l'élection à chaque électeur. La CGT doit affirmer son opposition à la généralisation du

vote électronique et demander que soit privilégié le vote à l'urne et/ou par correspondance. A ce jour, seuls l'Éducation Nationale, la Caisse des Dépôts et la Poste reconduisent l'expérience du vote électronique.

Au niveau du Comité Régional Pays de la Loire, une première réunion s'est tenue le 4 Novembre. Elle a permis de poser les bases pour des échanges d'informations et de pratiques au niveau de la région.

La prochaine réunion sera convoquée début 2014. Nous invitons les professions et les territoires à y participer largement. Une journée d'étude sera mise en place en début d'année prochaine.

Pierre-Yves GRELLIER

DERNIERS RÉSULTATS CONNUS EN PAYS DE LA LOIRE

Suffrages exprimés : extraction CALAME de la DGAFP des élections les plus récentes dans les 3 fonctions publiques (Etat, Hospitalière et Territoriale)

(Fonction Publique Etat = Préfectures, Police, DDI, DR, DRFIP, ARS, Rectorat, Justice et pénitencière, Universités et Gdes écoles, Défense, La Poste, France Télécom)

En voix	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Non affilié	Solidaires	UNSA	Total
FPE	6927	371	1160	6960	352	6981	7003	603	4288	5916	40560
FPH	10466	484	40	6443	0	7310	0	35	1801	157	26736
FPT	17952	4124	187	13865	0	6781	479	940	695	3251	48273
Total	35345	4979	1387	27268	352	21072	7482	1578	6784	9324	115569

En %	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Non affilié	Solidaires	UNSA	Total
FPE	17%	1%	3%	17%	1%	17%	17%	1%	11%	15%	100%
FPH	39%	2%	0%	24%	0%	27%	0%	0%	7%	1%	100%
FPT	37%	9%	0%	29%	0%	14%	1%	2%	1%	7%	100%
Total	31%	4%	1%	24%	0%	18%	6%	1%	6%	8%	100%

Introduction de Yannick COLIN

On va évoquer sommairement l'actualité sociale et économique ce matin, ainsi que notre fonctionnement.

Dans l'actualité, vous savez que la CGT organise, aujourd'hui même, une manifestation nationale à Roanne sur le thème des libertés syndicales. Le Bureau Régional CGT a décidé de ne pas organiser de déplacement à Roanne mais partage les initiatives décidées en Loire-Atlantique et en Sarthe. La réunion de ce matin a également été maintenue après échange avec vous. Par contre, il n'y a personne de l'UIT nationale.

Dans l'actualité encore, l'Ecotaxe ou taxe poids lourd fait la une des médias depuis quelques jours. Mieux encore, le dossier génère de l'action. On devrait être satisfait à la CGT quand il y a de la mobilisation et pourtant nous ne le sommes pas dans le cas présent. Il y avait 2 manifestations en Bretagne samedi dont une à Carhaix à laquelle participait la CGT.

La récupération de ce dossier par le patronat, Medef en tête et par la droite, toujours en embuscade, ainsi que l'écho qu'en fait la presse nous invitent à ne pas délaissé ce dossier. Les initiateurs de la manifestation à Quimper ne portent pas les revendications des salariés. Ce sont ceux qui licencient qui l'ont organisée et qui veulent en découdre avec le Gouvernement.

Ils voudraient que les salariés oublient que ces mêmes initiateurs de la manifestation de Quimper ont toujours soutenu les politiques libérales responsables de la crise actuelle alors que leur modèle « agricole breton » est aujourd'hui une faillite économique, sociale et environnementale.

Le tract du Comité Régional CGT Bretagne, que vous avez reçu la semaine dernière, décrit une situation d'imposture du patronat qui ne veut pas payer cette taxe poids lourd. Plus honteux encore, les patrons voyous manoeuvrent les salariés en détresse dans l'agro-alimentaire pour cristalliser les médias sur un dossier majeur du Gouvernement.

La CGT fait des propositions. Elles ne sont pas à prendre ou à laisser. Nous sommes peu nombreux à défendre le principe de cette taxe poids lourd qui n'a rien à voir avec les charrettes de licenciements comme veut le faire croire le patronat.

Le Gouvernement vient de céder, une fois de plus, à la pression des libéraux. En suspendant la mise en oeuvre de l'écotaxe poids lourds prévue au 1er Janvier 2014, le Gouvernement AYRAULT HOLLANDE vient, une nouvelle fois, de céder aux pressions du patronat et aux lobbies routiers, condamnant encore un peu plus tout report modal vers les modes alternatifs (rail-fluvial).

Ce renoncement va avoir de lourdes conséquences sur le financement des infrastructures ferroviaires, fluviales et routières.

C'est le risque d'aller vers de nouvelles concessions routières (nouvelles privatisations), ou encore vers la remise en cause du financement des Trains d'Equilibre du Territoire (TET)...

En plus du manque à gagner, de près de 800 millions d'euros pour les infrastructures, le Gouvernement devra financer le Partenariat Public/Privé (PPP) engagé sous la présidence SARKOZY, conclu avec le consortium ECOMOUV (Groupe Autoroutier Italien Autos-trade - Vivendi, SNCF, Thales) pour une période de 13 ans et qui se chiffrera à plusieurs milliards.

Un quart de la collecte écotaxe serait consacrée au paiement du loyer à cette société.

Démonstration est faite, une nouvelle fois, de la nocivité des PPP à quoi s'ajoute, dans ce cas, une privatisation d'une des missions régaliennes de l'Etat qui est de prélever les impôts et taxes.

Il est à noter, au passage, que le patronat du transport routier a

déjà obtenu l'exonération de sa contribution à la taxe « climat énergie » consentie par le même 1er Ministre et qui sera supportée essentiellement par les ménages et les salariés.

Comment les salariés ou les citoyens peuvent-ils s'y retrouver dans tout cela ?

Notre responsabilité consiste à faire vivre les propositions CGT. A chaque occasion, nous devons réaffirmer que le coût du transport n'est pas évalué à son juste prix, que l'hégémonie du transport routier nécessite d'effectuer un report modal vers des modes moins polluants.

Le report vers le mode ferroviaire apparait comme le plus pertinent, même si des possibilités existent dans le fluvial, mais à un degré moindre il faut le reconnaître.

La réforme du ferroviaire tombe à point nommé. Enfin, on pourrait le croire dès lors que les choix orienteraient les transports de marchandises vers le service public dans une entreprise SNCF intégrée.

Il n'en est rien. Les orientations du Gouvernement répondent aux directives de l'Europe de créer les conditions de la concurrence pour le transport « voyageurs » après l'ouverture pour le fret. Les cheminots, avec la Fédération CGT, font plus que de la résistance à l'image de l'action unitaire du 13 Juin qui contrarie les plans des libéraux. Une autre journée de mobilisation unitaire est en cours de préparation pour la première quinzaine de décembre.

Le Gouvernement prévoit de présenter le projet de loi aux Parlementaires dès le printemps. La création de 3 EPICS ne règle pas la situation. Bien au contraire, l'éclatement est confirmé avec la création de SNCF mobilités et de SNCF infra chapeautés par un établissement mère.

La demande de désendettement du système ferroviaire portée par la CGT n'est pas retenue, ce qui oblige la SNCF à pratiquer l'autofinancement.

La productivité demandée reste forte, confirmée par AUXIETTE lors du Comité des Partenaires, avec les conséquences que l'on connaît sur le service rendu aux usagers.

Concernant le fret, ce n'est pas la conférence organisée par CUVILLIER qui règlera la situation catastrophique de l'activité fret de l'entreprise publique. Avec 35 milliards de tonnes/kilomètres perdus depuis l'ouverture à la concurrence en 2006, fret SNCF transporte environ 20 milliards de tonnes, seuil critique mais calculé par les hauts dirigeants qui ont ciblé les marchés juteux. Mauvaise nouvelle sur notre région, dont la part fret SNCF est quasi inexistante, avec la création d'un OFP sur le port de Nantes/St-Nazaire.

C'est quoi ça, un OFP ? C'est un Opérateur Ferroviaire de Proximité « rail maritime Atlantique » qui est né d'un OFP opérant sur le site portuaire de La Rochelle, PME privée du ferroviaire regroupant des actions du port et d'ECR, étendu depuis le mois de juillet au port de Nantes/St-Nazaire.

ECR est une filiale de l'opérateur historique allemand, 1er transporteur privé en France, entreprise qui vient de connaître un conflit long, le mois dernier, portant sur les effectifs et les conditions de travail.

Le report se fait donc vers le transport privé, ferroviaire et routier, mode archi dominant mais qui connaît lui aussi un ralentissement de son activité, d'une part à cause des effets de la crise et, d'autre part, à cause des pertes de trafics abandonnés à la concurrence étrangère, bien entendu moins chère.

Le low cost existe partout, en premier lieu dans le routier, avec l'effet dévastateur d'entraîner les conditions sociales des salariés du transport de marchandises vers le bas, tous modes confondus.

La CGT combat cet aspect d'un système mettant tous les salariés en concurrence, à l'intérieur d'un même pays ou entre les pays, que l'on retrouve dans l'aérien et le maritime, mais que l'on retrouve aussi depuis peu à la SNCF avec le produit OUIGO.

Pour arrêter le dumping social, la CGT demande l'internalisation des coûts externes des modes de transports, notamment routiers, pour sortir de la sous tarification.

Nous demandons l'internalisation des coûts dans le coût du transport, c'est-à-dire la généralisation de l'écotaxe PL sur l'ensemble des routes à trafic Poids Lourd et la prise en compte de l'ensemble des « externalités négatives » du transport : congestion en terme de trafic, sécurité, pollutions et nuisances.

Je vous renvoie au bulletin UIT n° 74 qui traite, en page 18, un point sur la transition énergétique avec un tableau montrant les éléments de comparaison.

À la CGT, nous devons convaincre les salariés que leurs conditions de vie et de travail ne sont pas la seule variable d'ajustement pour traiter les marchés. La responsabilité sociétale des entreprises, RSE, n'est pas qu'une simple expression. C'est un aspect contraignant de la loi de 2007 que nous devons tous porter pour obliger les employeurs publics ou privés du transport à intégrer les conditions sociales des personnels (effectifs suffisants, niveau de salaires, ...) dans les propositions de prix répondant aux appels d'offres.

Le numéro 59 des bulletins UIT traite de cette question déjà.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire est acteur dans ce dossier puisqu'il vient de mettre en place un outil de mesure des critères

avec l'aide d'un cabinet dénommé Audencia.

Comment peut-on s'approprier et débattre de ces questions ?

Les 2 journées d'étude organisées en juin par l'UD 44 et le Comité Régional ont permis de creuser sur ces questions à partir du dossier concernant le projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers le site de Notre-Dame-Des-Landes.

Les thèmes développés portaient, entre autres, sur l'approche CGT du développement humain durable, sur les financements et sur les enjeux de transport. Je vous invite à consulter le site du Comité Régional sur lequel vous trouverez les thèmes de ces journées. Dommage que ces journées d'étude n'aient pas intéressé davantage de militants qui, en dehors de quelques cas isolés, venaient de la Loire-Atlantique. Quoiqu'il en soit, la CGT poursuit le travail. La conférence de l'UIT de mai 2014 doit nous servir pour approfondir nos analyses et le champ de ceux qui interviennent, de manière transverse, sur les questions de transport qui prennent une place de plus en plus importante dans notre société.

Je vous proposerai tout à l'heure un plan de travail régional s'inscrivant dans la préparation de cette conférence.

Enfin, je vous informe de l'arrivée au Bureau de Pierrick SANSOM du syndicat des marins (Pierrick travaille dans le remorquage à St-Nazaire), après validation par l'UD 44.

Nous reviendrons plus en détail tout à l'heure sur notre fonctionnement et sur la connaissance des militants UIT sur la région.

Vous avez la parole maintenant, en partant de votre vécu et de l'analyse que vous faites de l'UIT en Pays de la Loire, en termes d'activité régionale, départementale ou locale.

Plan de travail UIT Pays de la Loire - Préparation de la conférence UIT 2014

Le fonctionnement des structures de la CGT prévoit de tenir des congrès régulièrement afin de mettre à jour les repères revendicatifs et d'ajuster le fonctionnement.

L'UIT, qui n'est pas une structure mais un outil confédéral traitant des questions de transport et d'aménagement du territoire, organise quant à elle une conférence nationale tous les 3 ans.

La conférence UIT se déroulera les 19, 20 et 21 mai 2014 - salle du CCN à Montreuil.

Ce moment de la vie de notre organisation permet de réunir pendant 3 jours des militants des 5 fédérations constituant l'UIT (les membres des CE fédérales) ainsi que les Comités Régionaux, pour mettre à jour les repères revendicatifs et organiser le fonctionnement en partant des objectifs de la dernière conférence de 2011.

Un des objectifs est atteint puisque le Comité Régional Pays de la Loire a mis en place un outil régional UIT en mars 2012, à l'occasion de la Conférence Régionale à Changé en Mayenne.

Depuis ce moment, l'UIT PdL se structure tout doucement avec l'objectif de traiter des dossiers régionaux sur les transports au niveau du Bureau mis en place depuis (mais toujours incomplet), mais également pour mettre en place des structures locales pour traiter des questions de transports des

voyageurs et des marchandises ainsi que pour agir sur les questions d'aménagement du territoire.

Afin de préparer la conférence UIT de mai prochain, je propose au Bureau UIT PdL de travailler à l'organisation d'une journée d'étude en Pays de la Loire s'inscrivant dans la préparation de la conférence nationale.

Cela pourrait se traduire par une rencontre d'une journée pour des militants provenant des 5 fédérations constituant l'UIT et des 5 départements de la région, dont le nombre sera déterminé ultérieurement en cas de validation, afin de faire le point sur notre fonctionnement et sur les dossiers (Avril 2014).

Cette journée d'étude serait préparée en amont à l'occasion de réunions en territoires d'une part, à partir des dossiers transverses et par les professions d'autre part sur les dossiers d'entreprise (Janvier à Mars 2014).

Un document régional reprenant les questions de transport et d'aménagement du territoire pourrait servir de base à la préparation de la conférence et pourrait devenir un repère de ces questions en Pays de la Loire (Novembre et Décembre 2013).

Alors que la 2ème conférence environnementale s'est déroulée les 20 et 21 sep-

tembre dernier, ignorant la question des transports et des déplacements et qu'un débat national est en cours sur la transition énergétique, les structures de la CGT ont leur mot à dire tant sur les questions sociales des salariés du transport que sur les choix politiques de déplacement et de transport localement et nationalement.

Plus que jamais, l'outil UIT semble adapté à la situation avec l'objectif de travailler sur les dossiers afin de permettre aux structures de définir une stratégie syndicale (CE d'UL, d'UD et CR) reposant sur des propositions revendicatives CGT et sur la mobilisation avec la population et les salariés.

Parmi ces dossiers, la revendication portée par la CGT de la prise en charge par l'employeur de la moitié du coût du transport collectif subi par un salarié entre son domicile et son entreprise fait partie du réalisable localement, à condition de le vouloir. Plus largement, les interventions locales peuvent permettre également d'interpeller les pouvoirs publics et les populations sur les incohérences entre les discours et les choix sur le report modal des marchandises transportées par le routier vers le fluvial et le ferroviaire.

Voilà, je vous propose d'échanger sur ce plan de travail et de le valider si rien ne s'y oppose.

SESSION PLENIERE DU CESER DU 14 OCTOBRE 2013

L'intégralité des avis est consultable sur le site du CESER : <http://ceser.paysdelaloire.fr/s>

ANALYSE DU PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES RÉGIONALES

CE QU'A DIT LA CGT -

Intervention de Sophie QUESNE-RICHET

Dans le cas de cette analyse et avant même de rechercher les différentes composantes de ce programme, il est nécessaire de se pencher sur les objectifs plutôt confus qui sous-tendent cette démarche.

Ainsi donc, celle-ci répondrait à « *une attente de la collectivité régionale et du Rectorat qui, forts de l'expérience acquise au travers de ce dispositif mais en l'absence d'évaluation seraient intéressés par le travail effectué par le CESER* ».

La CGT s'interroge sur une Institution qui accepterait de verser 1 million d'euros sans avoir un regard sur l'utilisation de ces fonds.

Par ailleurs, si le colloque organisé à l'occasion des 40 ans des CESER fait apparaître que les Régions et l'Etat attendent un investissement des CESER dans l'évaluation de leurs politiques publiques, cela n'implique pas forcément que ces derniers deviennent l'outil des régions pour recueillir la matière à observer.

La légitimité du CESER dans cette démarche peut être interrogée et sa position peut s'en trouver pour le moins très inconfortable. Les termes employés de type « ne pas être sur le champ pédagogique tout en prenant part à la mise en œuvre des projets d'établissements » ne clarifient pas les choses, certains établissements

n'ayant pas hésité à évoquer un type d'ingérence de la part du CESER.

Cela étant dit, revenons sur le contenu de cette analyse. Les auditions regroupent des avis qui sont, certes, partagés sur les procédures, les calendriers, les modes de communication, mais qui soulignent globalement la plus-value.

Le catalogue des offres est analysé suivant les 4 axes distincts afin d'en dégager les spécificités. Le nombre de réponses aux appels à projets est observé. La question suivante serait donc : quelles seront les actions à développer ou à interrompre ?

Mais les réponses risquent d'être faussées car le manque de critères d'évaluations ne permet pas de dégager des tendances ou une pensée globale. Que cherche-t-on réellement à analyser ? La question reste en suspens.

La CGT s'interroge sur la position du CESER. Celui-ci doit, en toute objectivité, s'interroger sur les fonctionnements, instances et financements de notre région, sans contribuer à légitimer les positions de la Région. Celle-ci a acquis des compétences sur cette dimension éducative, voire pédagogique et le risque serait, aujourd'hui, d'interférer sur l'autonomie et les projets des établissements.

Le groupe CGT s'abstiendra sur ce rapport.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, MOTEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce rapport a une double ambition :

- faire le point sur les infrastructures indispensables à la Région pour envisager son développement ;
- lister les priorités incontournables tant du point de vue des transports - matériels - que du numérique - immatériel.

CE QUE DIT LE RAPPORT

Le rapport s'ouvre sur un préambule qui pointe que les échanges, notamment commerciaux, sont au cœur de l'activité humaine et qu'aujourd'hui, la globalisation de l'économie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication leur donnent une nouvelle dimension, notamment pour les Pays de la Loire qui présentent la caractéristique d'être une région périphérique.

Ensuite, le rapport met l'accent sur la transition énergétique et ses conséquences, notamment sur la mo-

dification des comportements (développement du covoiturage, ...) et les enjeux du développement du numérique.

Le rapport dresse ensuite un état des lieux des infrastructures de communication, avant d'établir ses préconisations dans les domaines suivants.

FERROVIAIRE

- Contestant les préconisations du rapport DURON, qui conduiraient à abandonner la plupart des grands projets de la Région, le rapport souligne les grandes priorités : **réalisation du barreau sud en Ile-de-France** - interconnexion des lignes à grande vitesse - et **création d'une voie nouvelle entre Nantes et Angers** ; en premier lieu, le rapport préconise l'inscription de l'étude préalable à ce projet pour le prochain plan de contrat Etat-Région (2014-2020).



Par ailleurs, le rapport émet d'autres préconisations : une liaison rapide Nantes-Rennes-Bretagne-Sud, le débat public devant s'engager dès maintenant, pour une réalisation rapide ;

➤ la mise en place d'un plan ferroviaire interrégional Bretagne et Loire ;

➤ l'amélioration de lignes, notamment Quimper-Nantes-Bordeaux et Saint-Nazaire-Nantes-Angers-Tours-Lyon ;

➤ pour le fret, une meilleure coordination entre la SNCF et le Grand Port Maritime, la réalisation de la virgule de Savenay et l'implantation de plates-formes multimodales.

AERIEN

➤ Constatant l'essor de l'aéroport de Nantes-Atlantique (notamment du fait des compagnies low-cost) conduisant à sa saturation, le rapport réaffirme son soutien au **transfert vers le site de Notre-Dame-des-Landes**. Ce transfert doit s'inscrire dans une perspective de développement durable. Une politique ambitieuse de développement du réseau existant et de mutation des lignes charter en lignes régulières devra être menée.

MARITIME, ESTUARIE ET FLUVIAL

➤ Le rapport préconise la **diversification des activités du port de Nantes-Saint-Nazaire**, son activité étant actuellement trop dépendante du trafic de matières premières énergétiques. Il souligne la nécessité de soutenir des activités émergentes comme les autoroutes de la mer et les énergies marines renouvelables.

➤ Par ailleurs, le CESER préconise le lancement d'une étude sur les plans de protection des risques technologiques, ainsi que la poursuite du débat engagé sur le pacte de l'Estuaire ; d'autre part, les autres ports de la région, ainsi que le trafic fluvial, constituent des vecteurs touristiques.

ROUTIER

➤ La réalisation de l'**A831** entre Fontenay-le-Comte et Rochefort-sur-Mer et la réalisation d'un **franchissement de la Loire** en aval de l'agglomération nantaise sont jugés prioritaires ; ce dernier n'est pas exclusif d'un franchissement à l'intérieur de Nantes.

➤ D'autres projets sont soutenus dans le rapport : la finalisation de la mise en 2X2 voies de l'axe Nantes-Challans, l'aménagement de liaisons départementales et interdépartementales, la création d'aires de covoiturage, la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

NUMERIQUE

➤ Le rapport indique qu'il faut veiller à répondre en priorité aux territoires ayant de fortes dynamiques locales en matière d'activité économique et d'emploi, tout en veillant à l'équilibre régional. **La Région doit**

jouer un rôle d'impulsion et de coordination entre les différents acteurs de développement de la couverture numérique du territoire. Le risque existe de fracture numérique.

CE QU'A DIT LA CGT - Intervention de Martine URVOAS

Le 17 octobre 2012, le Gouvernement a mis en place la Commission « Mobilité 21 » chargée de formuler des recommandations pour un schéma de mobilité durable, incluant une hiérarchisation des projets du Schéma National des Infrastructures de Transport.

Parallèlement aux travaux de cette Commission, notre CESER a voulu revisiter ses rapports concernant les infrastructures de transports et de communication afin de vérifier si les préconisations que nous faisons en la matière étaient toujours de nature à assurer un développement économique et social harmonieux, qui ne laisse personne sur le bord de la route...

Il s'avère que la démarche engagée conforte l'analyse de la CGT sur le fait que notre pays a besoin de projets structurants pour redynamiser les territoires dans un cadre de renouveau industriel, mais que ces projets doivent aussi prendre en compte les grands enjeux environnementaux. Dans ce contexte où l'Etat fixe de nouvelles règles du jeu, ni les Pays de la Loire, ni le Grand-Ouest ne peuvent être oubliés.

Nous ne pouvons pas accepter que les contraintes financières, notamment celles dictées par Bruxelles, pèsent sur les choix entre le besoin de réaliser des projets structurants utiles à la collectivité et le besoin de remise à niveau des réseaux. Les deux sont nécessaires et la CGT a toujours refusé de les mettre en opposition comme nous refusons également la construction d'un réseau à deux vitesses, qu'il soit routier, ferroviaire ou de télécommunication.

Il n'y a donc pas d'approche financière dans le rapport qui nous est présenté, il se limite volontairement à dresser un état des besoins.

Bien que nous partagions cette approche globale de cet état des lieux, le débat reste ouvert sur les priorités, sur la nature des projets et sur leur mode de financement, notamment quand il s'agit de donner à des concessions privées la gestion de ces infrastructures.

En précision, si la CGT refuse dans l'état actuel du débat de se prononcer simplement pour ou contre le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes, elle continuera à prendre ses responsabilités sur ce sujet, avec comme objectif l'intérêt des salariés et de la population, dans le cadre de la défense du développement humain durable.

La CGT votera le rapport.

VOTES : L'avis proposé a recueilli 88 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions.



DECISION MODIFICATIVE MODIFICATIVE N° 2 DE LA REGION 2013

La session d'Octobre du CESER permet traditionnellement l'examen de la seconde Décision Modificative Budgétaire de l'année.

Cette année, seule une autorisation de programme permettant l'acquisition de matériel roulant ferroviaire - pour 240 M€ - donne à cette DM2 d'un montant de 268 M€ une ampleur particulière. Ces investissements - prévus au plan pluriannuel d'investissements - ont été accélérés, permettant à la Région de bénéficier de meilleures conditions tarifaires. Les paiements s'étaleront entre 2014 et 2017. Le matériel étant fabriqué en France, cet investissement permettra de soutenir les entreprises concernées. Par ailleurs, comme chaque année, la DM2 donne lieu à un certain nombre d'ajustements du budget de l'année en cours par rapport aux opérations qui ont pu être réellement réalisées - ce qui explique que les montants attribués à certaines opérations puissent être diminués.

CE QUE DIT L'AVIS

Sur l'équilibre budgétaire, il constate que la Région reste dans les prévisions d'évolution du stock de la dette, mais précise qu'en fonction de l'évolution des recettes en 2014 - qui devraient vraisemblablement diminuer l'an prochain - « la Région devra s'assurer qu'elle ne s'endettera pas au-delà des 5 années prévues fin 2016, limite à laquelle le CESER est très attaché ».

L'avis constate que la Région inscrit 3 M€ pour apporter un soutien immobilier à des projets d'entreprise. C'est une rupture par rapport aux formes de soutiens habituelles (subventions, avances remboursables, garanties de prêts, ...). L'avis demande donc des clarifications sur ce sujet. Lors de la session, le Vice-Président du Conseil Régional et Président de la Commission « Finances » a précisé qu'il était attendu des retours en termes de loyers sur ses investissements qui ne le sont donc pas à fonds perdus.

L'avis s'interroge aussi sur les raisons qui ont conduit à diminuer les affectations prévues sur certains postes - soutien à l'économie sociale et solidaire notamment. Lors de la session, il a été précisé qu'il s'agit de la prise en compte des dépenses effectivement réalisées. L'avis indique par ailleurs que des informations qualitatives plus précises sur les crédits affectés concernant les solidarités, la santé et l'égalité des droits auraient été souhaitables.

Constatant une hausse du trafic et des recettes du réseau de transport régional, l'avis souhaite que la

Région mette en place une politique de modération tarifaire. Il souligne la nécessité d'une liaison rapide Nantes/Rennes/Bretagne Sud. L'avis soutient l'ouverture des autorisations pour l'achat de matériel roulant ferroviaire, se félicitant que la Région ait anticipé l'augmentation des coûts au 1er Janvier 2014.

L'avis est favorable à l'adhésion de la Région à l'Agence France Locale tout en réclamant une bonne maîtrise des risques et en soulignant que les collectivités les plus fragiles seront exclues des bénéfices de cette agence.

Enfin, l'avis soutient les mesures destinées à soutenir l'activité et l'emploi dans la Région : affectation de 23 M€ d'autorisations de programmes nouvelles sur différents fonds, affectation de crédits pour les travaux dans les lycées et les CFA et pour les aides aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie. Il indique que les efforts de la Région en faveur de l'emploi doivent être continués tout en maîtrisant l'endettement.

En conclusion, le CESER émet un avis global favorable sur la DM2.

CE QU'A DIT LA CGT - Intervention de Yvic KERGROAC'H

La principale mesure de cette Décision Modificative concerne les quelque 240 millions d'euros d'autorisation de programme destinés à l'acquisition de matériel roulant ferroviaire.

La CGT, attachée comme chacun sait au transport ferroviaire, se félicite de ces investissements qui étaient d'ailleurs prévus dans le PPI - Plan Pluriannuel d'Investissements.

Modernisation du parc, amélioration de la qualité, de la sécurité et de la régularité du service de transport ferroviaire collectif rendent pertinentes certaines préconisations du CESER, notamment celle relative à une liaison rapide Nantes/Rennes/Bretagne Sud, comme le rappelle l'avis.

Pour autant, un service ferroviaire performant ne peut répondre aux besoins des usagers que s'il reste à un tarif accessible ; la CGT appuie donc la demande de modération tarifaire formulée dans l'avis.

La CGT partage les interrogations de l'avis proposé au vote quant aux raisons qui ont conduit à diminuer de 25 % les autorisations de programmes consacrées à l'économie sociale et solidaire.

La Région souhaite adhérer à l'agence France Locale.



Cette agence, créée dans le cadre de la loi de séparation et de régularisation des activités bancaires, aura pour but d'aider au financement des collectivités locales, comme alternative au système bancaire traditionnel.

Il s'agit donc de s'unir pour bénéficier de conditions d'emprunt plus intéressantes.

Dès lors, plusieurs questions se posent :

➤ Qu'en sera-t-il des collectivités les plus fragiles, qui se retrouveront exclues de l'adhésion à l'agence ? Celles-ci dépendront, comme maintenant, du système bancaire et, au vu de leurs difficultés, devront faire face à des coûts d'emprunts prohibitifs. Le risque est grand que l'AFL ne devienne un club de collectivités aisées. L'avis soumis à notre vote souligne cette question, nous nous en félicitons.

➤ Autre question : pourquoi certaines collectivités en arrivent-elles à un point d'endettement tel qu'elles soient à ce point fragilisées ? Pour quelques élus locaux qui ont investi de manière déraisonnable, il y a surtout des collectivités qui voient leurs ressources fondre comme neige au soleil quand les besoins de financements augmentent. Pour rappel, les collectivités locales vont voir baisser les dotations de l'Etat de trois milliards d'euros sur 2014 et 2015.

➤ Enfin, je rappelle la revendication CGT de la création d'un pôle financier public, regroupant l'ensemble des institutions économiques et financières publiques et semi-publiques, afin de proposer aux entreprises

d'une part, mais aussi aux collectivités publiques, des conditions de financement acceptables.

Pour terminer, je reviendrai sur une phrase de l'avis : « La Région devra s'assurer qu'elle ne s'endettera pas au-delà des 5 années prévues fin 2016, limite à laquelle le CESER est très attaché ».

La CGT souhaite bien entendu que la Région mène une politique financière saine.

Mais le problème n'est pas l'endettement en lui-même, mais son utilisation : est-ce la réponse aux besoins de l'économie et des populations dans le cadre d'un développement humain durable ou est-ce pour répondre aux conséquences sociales et politiques des choix libéraux ?

Et la CGT le dit aussi : si les investissements nécessaires conduisent la Région à dépasser - un peu - cette limite de cinq années, le monde continuera de tourner.

Ces observations étant faites, la CGT votera l'avis.

VOTES : L'avis a recueilli 94 voix pour et 1 abstention.

PAYS DE LA LOIRE : NOUVEAUX REGARDS SUR LE TOURISME

L'idée affichée au départ de la rédaction de ce rapport était de considérer le tourisme sous un jour nouveau : à savoir que la Région bénéficie d'autres aspects touristiques que le seul littoral. Le rapport aurait également pu être l'occasion de se pencher sur des préoccupations non seulement économiques, mais aussi sociales et environnementales.

Force est de constater que les espoirs que la CGT avait eus au début de la rédaction de ce rapport ont été déçus.

CE QUE DIT LE RAPPORT

Le rapport rappelle l'importance économique du tourisme :

➤ au niveau national : entrant pour 7 % dans le PIB, il pèse plus lourd que le secteur automobile et l'aéronautique réunis) ;

➤ au niveau régional, 63 000 salariés en été travaillent dans le secteur.

La Région apparaît comme l'une des principales destinations touristiques de France.

Le rapport souligne le besoin social que constituent les vacances, tout en soulignant les évolutions récentes des pratiques touristiques, notamment le raccourcissement des séjours et l'essor de formules de séjour différentes - vacances urbaines, ou chez l'habitant, ...

Le cas des foyers les plus pauvres est évoqué en 2 pages sur 45 de rapport !!!

Le rapport dresse un catalogue assez complet des attraits touristiques de la Région, digne d'un guide vert - mais sans la couleur.



Très loquace sur l'aspect économique du tourisme en Pays de la Loire, le rapport s'axe sur les mutations que connaît ce secteur : adaptation aux nouvelles technologies, nécessité d'améliorer le professionnalisme des acteurs, d'adapter les hébergements, de développer des synergies entre les acteurs sur le territoire...

La nécessité d'un rôle moteur et coordinateur de la Région dans le secteur du tourisme est soulignée.

En revanche, les aspects sociaux du tourisme, qu'il s'agisse des salariés ou des vacanciers eux-mêmes, sont beaucoup moins largement évoqués, ce qui a justifié le vote de la CGT.

CE QU'A DIT LA CGT - Intervention de Sophie QUESNE-RICHET

A travers cette étude, le groupe CGT reconnaît la volonté de considérer le tourisme sous un jour nouveau. L'idée selon laquelle le tourisme en Pays de la Loire serait multiple et varié, détaché de l'impact littoral représentait effectivement un réel intérêt.

Par ailleurs, la perspective d'une définition nouvelle du tourisme traversée par des préoccupations non seulement économiques mais aussi sociales et environnementales avait rassemblé tous les membres de cette Commission.

Cette communion de départ s'est assez vite dissipée.

Par exemple, les quelques 43 000 emplois salariés de notre région qui contribuent au développement de cette économie auraient mérité plus d'attention et de propositions. Certes, cette étude traite des questions de formation (p. 46) mais ne développe pas suffisamment les problématiques spécifiques de la saisonnalité. Activité aléatoire par excellence, la pérennité de ces emplois est un enjeu majeur pour le développement de ce secteur qui a besoin de politiques publiques fortes. Il est juste mais insuffisant d'évoquer p.48 que « certains employeurs commettent des abus en matière de respect du droit du travail ». Les difficultés de type salaires et conditions de travail spécifiques à ce secteur justifiaient d'un développement plus conséquent. Seul point positif : l'effort de la Région pour la construction et réhabilitation de logements temporaires (p.48).

Pour la CGT, cette étude pouvait relever le défi d'un travail de préconisations approfondies sur le salariat de ce secteur.

La dimension économique demeure l'essentiel de cette étude. Elle y décline un tourisme adapté aux mutations qui développerait des veilles, des stratégies régionales, des capacités de réseaux sous toutes ces formes. Constat est fait qu'il s'agit bien d'un « Intérêt économique de premier ordre » avec des enjeux concurrentiels de compétitivité affichés et assumés.

Pourtant, l'économie du tourisme en Pays de la Loire ne se porte pas mal et le e-tourisme contribuera encore à son développement. Toutes les mesures ou aides déclinées dans ce rapport facilitent la possibilité d'entreprendre en développant une économie marchande où, au delà des mots, l'on cherche encore les préoccupations sociales et environnementales.

Mais l'élément insuffisamment traité reste les publics à qui s'adresse ce tourisme. Les clientèles européennes, américaines ou asiatiques ne doivent pas faire oublier que trop de ligériens ayant des ressources modestes ne partent pas en vacances.

La réalité de la crise actuelle révèle un constat alarmant. En 1995, 65 % des français partaient en vacances ; ils étaient 58 % en 2012. On peut donc parler d'une véritable fracture touristique.

Cette étude n'accorde que quelques pages (p. 22, 23, 24) aux autres, les plus démunis, enfants, chômeurs, retraités défavorisés ou les personnes en situation de handicap.

Même s'il existe, pour certains, plusieurs formes de tourisme tel que cette étude le démontre, pour d'autres, il ne peut s'agir que de « gestion des temps libres » qui s'efforce de libérer le corps et le temps et permet l'émancipation d'un quotidien difficile. En se projetant ailleurs et ensemble, il s'agit avant tout de s'initier à de nouveaux contextes, de s'intégrer dans la société en retrouvant sa dignité.

Pour conclure, comme le citait la dernière Secrétaire d'Etat au Tourisme, Michelle DEMESSINE « *Il n'y a plus de Ministère dédié au tourisme et au temps libre* ». Heureusement, grâce au Secours Populaire et au monde associatif, des actions sont menées pour tenter de pallier l'absence de prise en compte de ce problème par les pouvoirs publics.

Le rapport du Crédoc souligne que « *les vacances jouent un rôle de marqueur social et participent à l'image que l'on se fait de son statut social* ».

Le défi de cette étude était ambitieux ; pour la CGT, le compte n'y est pas.

Les préconisations ne sont pas à la hauteur de l'enjeu humain et ce rapport manque d'ambition. Mais gagnons qu'avec la circulaire gouvernementale concernant le renouvellement des CESER, les choses changeront. En effet, celle-ci n'évoque-t-elle pas dans ses 4 orientations prioritaires, « la possibilité d'inclure dans nos travaux de commission, l'association de personnes directement concernées par la pauvreté et la précarité ? ».

Le groupe CGT s'abstiendra sur ce rapport.

VOTES : L'avis a recueilli 85 voix pour, 16 abstentions.



POINT D'ETAPE SUR LE PROJET DE STRATEGIE REGIONALE « PAYS DE LA LOIRE 2040 »

Se basant sur diverses initiatives - semaine de la créativité, panels citoyens, ateliers de prospective, ateliers du futur, assises et forum de restitution - le Conseil Régional a établi un document prospectif dénommé « *Pays-de-la-Loire 2040* » et a demandé au CESER d'émettre un avis sur ce document.

En premier lieu, la version fournie au CESER pour émettre cet avis était une version provisoire, très largement remaniée depuis la réflexion de celui-ci !!!

Ensuite, le CESER n'a disposé que d'une dizaine de jours pour établir son document ; il a donc souhaité que celui-ci ne constitue qu'un point d'étape.

CE QUE DIT LE POINT D'ETAPE

Celui-ci se structure autour de trois points :

- l'exercice démocratique que constitue ce processus de prospective ;
- la méthodologie de la démarche régionale ;
- l'identification des enjeux prioritaires à l'horizon de 2040.

Sur l'exercice « démocratique », le document ne remet pas en cause la démarche entamée par la Région mais pointe la nécessité d'évaluation de cette démarche ; il souligne que certaines priorités comme l'emploi ou le développement économique sont absentes des contributions individuelles.

Le CESER indique que la place respective des contributions individuelles et des contributions collectives doit être redéfinie. Les Associations doivent être prises en compte dans la définition des politiques publiques.

Le document pointe le risque de donner trop d'importance aux contributions d'individus qui ne représentent qu'eux-mêmes et précise que la place de la société civile organisée et représentative doit être valorisée.

Le point d'étape souligne également l'absence, dans le document du Conseil Régional, de la question de l'évolution des structures politiques.

Sur la méthodologie de la démarche régionale, le point d'étape précise qu'il s'agit d'une mise en cohérence de l'ensemble des démarches effectuées dans le cadre de la démarche 2040. Il rappelle que le document de la Région ne définit pas les conditions de mise en oeuvre des axes prioritaires et souligne l'absence de références aux ruptures et aux mutations pressenties d'ici 2040.

Le texte de la Région regorge de belles formules

toutes faites que le texte du CESER reprend parfois à son compte, à l'image de « l'héritage des valeurs humanistes comme contrat social ».

Sur les enjeux à explorer, le texte du CESER pointe la formation tout au long de la vie, en précisant que cette priorité « nécessitera la coopération de tous les acteurs légitimes en la matière ».

Il signale aussi que d'autres enjeux sont en retrait ou insuffisamment traités, comme la culture, la santé, les solidarités, la montée de la précarité, l'économie de proximité, le travail, l'emploi, les enjeux financiers ou l'environnement.

Le CESER souhaite enfin que son document soit un point d'étape qui sera prolongé par la nouvelle Assemblée qui s'installera en novembre.

CE QU'A DIT LA CGT - Intervention de Christian DUBOT

Finalement, pour la CGT, la commande était piègeante et nous regrettons que, par manque de vigilance, le Bureau ait accepté de présenter dans l'urgence un point d'étape sur une version non définitive du projet de document « Pays de la Loire 2040 » ; aussi, les remarques qu'elle fera ne remettent nullement en cause le travail du Rapporteur et la Chargée d'Etudes.

Néanmoins, s'agissant du texte proposé, celui-ci indique que « *Après avoir participé à l'ensemble des étapes de la démarche de prospective, le CESER présente un point d'étape* ».

Pour la CGT, des membres du CESER ont effectivement participé à des ateliers décentralisés. **Mais nous ne pensons pas que cette participation individuelle signifie contribution du CESER ès-qualité avec mandat clairement défini, sur la base d'une réflexion collectivement élaborée.**

De fait, la démarche proposée - que nous ne récusons pas dans l'absolu - ne le permettait pas mais notre assemblée ne s'est pas donnée les moyens ou n'a pas eu la volonté de construire cette réflexion.

Ainsi, la démarche du Conseil Régional comportait ses propres limites d'exercice comme se révèlent celles de la démocratie contributive dont on nous rabat les oreilles : faut-il que la démocratie soit malade pour qu'elle s'envisage participative ou contributive...

Rarement revendicative soit dit en passant !



Le texte du CESER contient des affirmations qui, pour la CGT, méritent débat, je n'en évoquerai qu'une :

➤ « *L'héritage des valeurs humanistes comme contrat social est un atout que le CESER s'attache à définir comme un patrimoine culturel et social* »... Ca ne mange pas de pain d'écrire cela mais en terme de contrat social, la CGT se permet d'évoquer Code du Travail et droits des salariés, voire Nouveau Statut du Travail Salarié.

Venons-en maintenant au document du Conseil Régional tel qu'il nous a été communiqué !

« *Ces valeurs de bienveillance, de solidarité et de fraternité représentent le socle commun qui fonde le pacte social ligérien* ».

➤ La CGT n'a aucune connaissance des tenants et aboutissants de ce pacte social qui, de plus, serait fondé sur la bienveillance !!!

« *Rien n'est plus étranger à l'histoire et à la culture des Pays de la Loire que la tentation du populisme* ».

➤ Comme le nuage de Tchernobyl s'est arrêté aux frontières de la France, le populisme - parlons clair, le vote Front National, raciste, xénophobe et antisocial - s'arrêtera aux limites de nos cinq départements ! Pour la CGT, ce genre d'affirmation est dangereux pour la démocratie.

« *L'industrie du futur sera celle de l'ingéniosité, de la souplesse et de l'audace* »

➤ Pour la CGT, l'industrie du futur ne peut s'envisager sans revisiter le travail, son contenu, son organisation et ses finalités !

Plus fondamentalement, la CGT interroge notre Assemblée actuelle et future et interpelle le Conseil Régional sur l'intitulé de l'axe 1 : « *Maîtriser notre avenir et réussir ensemble 2040* » :

➤ Réussir, quoi ?

➤ Ensemble, qui ?

Le projet stratégique du Conseil Régional est bien un « texte de nature politique qui pose les principes d'action publique » comme le note le texte qui nous est proposé.

Et oui et c'est là que le bât blesse !!!

Car cette vision politique se garde bien de remettre en cause l'ordre existant :

➤ celui qui privilégie le capital au détriment du travail ;

➤ celui qui privilégie le paiement des dividendes, l'acquisition d'actifs financiers par les firmes au préjudice du développement des qualifications, de la formation, de l'amélioration des conditions de travail ;

➤ celui qui voit les écarts entre les plus riches et les plus pauvres s'accroître ;

➤ celui qui s'accommode d'une précarisation d'une part grandissante de sa population ;

➤ celui qui prône l'excellence quand il est indifférent à l'exclusion sociale et culturelle.

Oui, ce projet est politique mais d'une politique qui a fait et ne cesse de faire faillite ; ici, certains ne cessent d'évoquer la dette financière que nous laissons à nos enfants.

Certes !

Mais quid de la dette sociale, environnementale et culturelle que cet ordre existant génère et dont il voudrait ?

Ces questions étant adressées au Conseil Régional, la CGT ne demande pas au Rapporteur d'y apporter réponse et, ceci étant dit, la CGT ne sanctionnera pas l'avis et ne prendra donc pas part au vote.

VOTES : L'avis a recueilli 60 voix pour, 6 contre et 14 abstentions.



LES MUTATIONS SOCIETALES : LA TRANSITION NUMERIQUE

Le travail mené pour proposer ce rapport au vote de l'Assemblée a été original à deux titres :

- il a été le fruit d'une réflexion, donc d'un travail, qui dépassait le cadre d'une seule Commission du CESER ; c'est donc un groupe de travail « transversal » qui l'a mené à bien ;
- il correspondait à une demande qui peut se résumer ainsi : « *Quelles mutations sociétales le CESER peut-il identifier à moyen ou long terme ?* ». Aussi, l'étude a été menée par les membres du groupe, sans animateur ni note de cadrage au départ.

Le thème de la transition numérique a été retenu comme la principale mutation sociétale identifiée. Ce choix ne correspondait à ce que la CGT aurait mis en avant ; en effet, nous continuons de penser que la relation de l'homme au travail, la finalité même du travail, son organisation ne peuvent être considérées comme immuables : les mutations sociétales ne peuvent s'envisager qu'à partir des mutations liées au travail lui-même !

Ce n'est que partie remise, espérons-nous !

CE QUE DIT LE PROJET DE RAPPORT

L'introduction qui compte six pages pose une série de questions ou de problématiques parmi lesquelles celles :

- des rapports au temps et à soi éventuellement modifiés ;
- de la puissance des peuples dans la société numérique ;
- de la nature de la société qui se préfigure : de liberté ou de surveillance ?

D'autres questions comme celles de la question des droits d'auteur et de l'accès à tout pour tous sont également évoquées.

Ensuite, cinq fiches identifient les tendances et les débats qui traversent, selon le CESER, cinq thématiques :

- **Internet, espace public et citoyenneté numérique : la nouvelle agora ?**
 - C'est l'occasion, entre autres, d'aborder le sujet de l'élargissement de l'espace public par internet et donc de l'idée de démocratie coopérative.

➤ Education, formation et savoir

- Cette fiche traite notamment de l'éducation numérique et des espaces numériques de travail.

➤ Economie : quelques impacts du numérique

- La part belle est faite à l'économie du web, un secteur en pleine croissance mais également à une probable évolution dans les procédés de fabrication - 3D.

➤ Le travail à l'heure du numérique

- Cette fiche est, pour la CGT, la plus intéressante et mériterait que le CESER poursuive sa réflexion puisqu'y sont pointés les sujets comme celui de l'individu au travail, celui de la valeur du travail, de la mesure de l'activité et donc de la rétribution et celui de la ligne de partage entre vie professionnelle et vie privée.

➤ Le numérique au service de la qualité de la vie

- Entre autres sont traités les enjeux de TIC et santé, de données publiques et de l'e-administration.

De fait, le rapport proposé constitue un réel rapport de sensibilisation, d'une note d'interpellation qui s'adresse à la future Assemblée du CESER.

CE QU'A DIT LA CGT - Intervention de Francine DESNOS

Tout d'abord, le groupe CGT tient à souligner la qualité du travail qui nous est présenté aujourd'hui par le groupe de travail « mutations de société ».

La CGT partage les problématiques soulevées dans l'introduction. Trois ont retenu particulièrement notre attention :

- la puissance des peuples dans la société numérique,
- société de liberté ou de surveillance,
- un accès à tout pour tous.

Pour la CGT, le droit à la communication est un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens au même titre que l'eau, l'énergie, le logement, la santé,



l'éducation ou les transports. Il est un facteur important d'échange de connaissance et de démocratie.

La communication doit cesser d'être considérée comme une marchandise. La satisfaction des besoins en la matière est donc primordiale. L'exercice effectif du droit à la communication doit s'appuyer sur la mise en œuvre des principes communs à tous les services publics : satisfaction de l'intérêt général, solidarité, égalité, accessibilité à tous les usagers, péréquation tarifaire, complémentarité des activités, continuité, adaptabilité.

La CGT revendique un service public de la communication offrant des produits, services, contenus et moyens de communications fiables correspondant aux besoins actuels et futurs de tous les citoyens sur tout le territoire. Les dysfonctionnements récents de SFR qui ont conduit au cafouillage sur les chiffres du chômage démontrent pour nous l'utilité qu'aurait ce service public.

Le numérique devient chaque jour un peu plus indispensable dans notre quotidien. Ainsi, la filière numérique joue un rôle particulier dans l'économie nationale et revêt des enjeux majeurs pour la transformation de notre société. Les activités de recherche et production en sont des éléments fondamentaux.

Or, nous assistons dans notre pays à des pertes de savoir-faire, d'expertises, de potentiels dans ces secteurs. Les dernières annonces d'Alcatel Lucent en sont malheureusement l'illustration. Le caractère stratégique et l'indépendance technologique requièrent de conserver une industrie forte en France qui garantisse la maîtrise et la sécurité nationale des réseaux.

L'Etat, garant de l'intérêt général, a les moyens de peser sur les choix de tous les opérateurs, en matière de fournisseurs et d'équipementiers, pour favoriser la pérennité des entreprises françaises du secteur en incitant les opérateurs à des contrats-cadres à des prix décents, les entreprises s'engageant en retour à soutenir l'emploi local.

Le groupe CGT partage les réflexions de la conclusion qui ouvrent sur des pistes de travail pour la prochaine Assemblée.

Le groupe CGT votera le rapport.

L'avis a été voté à l'unanimité des 102 votes exprimés.



SESSION PLENIERE DU CESER DU 13 NOVEMBRE 2013

L'intégralité des avis est consultable sur le site du CESER : <http://ceser.paysdelaloire.fr/>

NOUVELLE MANDATURE DU CESER DES PAYS DE LA LOIRE

L'Assemblée du CESER a été renouvelée pour sa huitième mandature d'une durée de six ans.

Cette installation se caractérise par différents nouveaux éléments :

- elle compte 40 % de nouveaux membres ce qui permet, conformément aux exigences du Gouvernement mises en œuvre par le Préfet, une (relative) féminisation - les femmes représentant désormais 40 % de l'Assemblée au lieu de 31 % auparavant - et un (relatif) rajeunissement avec, notamment, l'entrée de l'UNEF ;
- les employeurs de l'économie sociale et solidaire intègrent désormais le premier Collège - celui des entreprises et des activités professionnelles non salariées ;
- une nouvelle représentativité syndicale avec le maintien de 10 Conseillers pour la CGT et le passage de 12 à 14 pour la CFDT !!!

Les 119 Conseillers se répartissent en quatre Collèges :

- **Collège 1** : patronat entreprises et des activités professionnelles non salariées avec, notamment, des représentants du MEDEF, de la CGPME, de l'UPA, des professions libérales, des Chambres Consulaires, des banques.
- **Collège 2** : syndicats de salariés : 14 CFDT, 10 CGT, 6 FO, 3 CFTC, 2 CGC, 1 UNSA, 1 FSU, 1 Solidaires.
- **Collège 3** : vie collective dans toutes ses dimensions.
- **Collège 4** : personnalités qualifiées nommées par le Préfet.

Les trois premiers collèges comportent chacun 38 membres, le quatrième 5.

La session convoquée le 13 novembre dernier et ouverte par le Préfet de Région avait pour objet l'élection du Président du CESER, celle des Présidents de Commissions et de leurs Bureaux et du Bureau du CESER.

Statutairement, le Bureau du CESER compte 30 membres - 10 pour le Collège 1, 10 pour le Collège 2 et 10 pour les Collèges 3 et 4.

Dans un premier temps, il intègre - par élection de l'Assemblée - le Président. Ensuite sont élus comme vice-Présidents délégués les deux Rapporteurs - Budget et Plan - et les Présidents des sept Commissions.

Enfin, le Bureau est complété par l'élection des membres du Bureau à pourvoir par collège.

PRESIDENCE DU CESER

Le Président sortant, Benoît CAILLIAU - premier Collège, MEDEF - se représentait en promettant un changement important de l'organisation du CESER pour le premier trimestre 2014 ; la future organisation proposée constituée en un passage en force qui fait fi de la réflexion d'un groupe de travail qui s'est réuni durant toute l'année.

Face à lui, Gildas TOUBLANC - troisième Collège, Ligue de Protection des Oiseaux - a tenté de proposer, tardivement, une vision alternative.

Votants :	115
Bulletins blancs :	7
Bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	106
Benoît CAILLIAU :	76
Gildas TOUBLANC :	30

ELECTION DES PRESIDENTS ET RAPPORTEURS

Commission 1 : Finances / Prospective / Europe / Interrégionalité

- Président : Philippe YZAMBART - Collège 1, professions libérales
- Rapporteur du Plan : Philippe AUDIC - Collège 4, personnalité qualifiée
- Rapporteur du Budget : Christophe VITAL - Collège 3, musées et collections publiques

Commission 2 : Santé / Social

- Président : Bernard HERVAULT - Collège 2, CFTC

Commission 3 : Economie / Emploi / Recherche / Innovation

- Président : Philippe BOURDAUD - Collège 1, Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale

Commission 4 : Infrastructures / Déplacements / Télécommunications / Energie

- Président : Christian DUBOT - Collège 2, CGT

Commission 5 : Aménagement des territoires / Cadre de vie

- Président : Gildas TOUBLANC - Collège 3, Ligue de protection des Oiseaux

Commission 6 : Education / Formation tout au long de la vie / Métiers de demain

- Président : Jacques BORDRON - Collège 2, CFDT

Commission 7 : Culture / Patrimoine / Tourisme / Vie associative

- Présidente : Michelle BUREAU - Collège 3, Associations de jeunesse et d'éducation populaire

AUTRES MEMBRES ELUS COMME VICE-PRESIDENTS

Fait rarissime - à mettre au crédit de la CGT qui a provoqué une réunion intersyndicale - les huit organisations du Collège 2 - syndicats de salariés - ont présenté une liste commune de candidatures au Bureau du CESER.

Ont donc également été élus au Bureau : Dominique RIOU - CFDT - Bernard JONCOUR - CFE/CGC - Jacques GUILLAUME - UNSA - Didier HUDE - FSU - Daniel JURET et Patrick HEBERT - FO - et Francine DESNOS pour la CGT.



LA DELEGATION CGT

- Eric BACHELOT : Mayenne - Services publics - Commission 5
- Lise CARON : Loire-Atlantique - Education, Recherche, Culture - Commission 3
- Francine DESNOS : Mayenne - Métallurgie - Commission 1. Secrétaire du Comité Régional CGT
- Christian DUBOT : Loire-Atlantique - Education, Recherche, Culture - Commission 4
- Yvic KERGOAC'H : Loire-Atlantique - Finances - Commission 1

- Sandra MARGERIE : Vendée - Education, Recherche, Culture - Commission 6
- Sophie QUESNE-RICHET : Sarthe - Santé, Action sociale - Commission 7
- Nicolas ROUGER : Vendée - Métallurgie - Commission 3
- Luc SERRANO : Maine-et-Loire - Cheminots - Commission 4
- Martine URVOAS : Maine-et-Loire - Mines, Energie - Commission 2

Pour son investissement dans le mandat qui s'achève, merci à Claire JAN qui quitte la délégation CGT à l'occasion du renouvellement du CESER.

SESSION PLENIERE DU CESER DU 27 NOVEMBRE 2013

L'intégralité des avis est consultable sur le site du CESER : <http://ceser.paysdelaloire.fr/s>

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA REGION POUR 2014

C'est le premier acte de la « partition » budgétaire à laquelle doivent se plier toutes les collectivités. Pour l'exercice considéré, c'est le second exercice de préparation d'un budget primitif avec un Gouvernement de même couleur politique que l'exécutif régional !

Aussi, le document est imprégné d'une approche qui intègre divers éléments de langage : conjoncture toujours marquée par les conséquences de la crise financière, signes de redémarrage de l'activité et de l'emploi, responsabilité collective pour le redressement productif, mobilisation pour la croissance, la compétitivité, l'emploi et l'éducation.

S'agissant des recettes - des moyens de la collectivité régionale pour mettre en œuvre sa politique - référence est faite à une gestion rigoureuse, à des recettes financières de plus en plus contraintes, à une réduction des concours financiers de l'Etat.

Les constats antérieurs sur le désengagement de l'Etat, sur les manquements à sa « parole », sur son abandon de certaines politiques publiques sont oubliés !!!

Enfin, le budget primitif tel que le dessinent les orientations budgétaires porte la marque - la litanie - du « *soutien décisif aux entreprises et aux projets structurants du territoire, en pariant sur l'excellence et l'innovation* » !!!

CE QUE DIT LE PROJET D'AVIS DU CESER

Le CESER émet un certain nombre d'observations globales :

- en préambule, il s'interroge sur la réalité d'un début de reprise économique que la Région prend comme hypothèse de construction d'un budget basé sur un investissement fort d'accompagnement de cette reprise ;
- il est attentif aux enjeux de la programmation

pluriannuelle 2014-2020 pour le territoire ligérien et note que les financements des Fonds Européens et du Contrat de Plan avec l'Etat ne seront inscrits qu'au budget supplémentaire, ce qui rend moins lisible l'action en faveur des territoires dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires pour 2014 ;

➤ il apprécie néanmoins la volonté de la Région de poursuivre une politique d'investissement contractuelle, à même de soutenir l'activité de secteurs durement touchés par la crise et notamment celui du BTP. Il constate simplement que la Région s'approche des limites qu'elle s'est elle-même fixées en terme de gestion financière, dans un moment où ses recettes, déconnectées de ses compétences, stagnent ou diminuent.

Ensuite, le CESER qui a, par le passé, souligné la qualité de gestion du budget de fonctionnement de la Région, note que les dépenses prévues seront en augmentation après trois années de stabilisation. S'il note que leur augmentation est la conséquence de dispositions nationales s'imposant à la Région, il insiste sur leur nécessaire maîtrise.

Parmi d'autres remarques, le CESER, bien conscient qu'il s'agit du seul levier fiscal dont dispose la Région, regrette néanmoins l'augmentation continue, depuis trois ans, de la taxe sur les certificats d'immatriculation et s'interroge sur son impact face à la diminution du nombre de certificats d'immatriculation.

De même, le CESER regrette également le manque d'informations sur la politique d'emprunt et la stratégie d'endettement de la Région et sera donc attentif aux précisions données lors de l'examen du Budget Primitif 2014.



QUELQUES CLEFS DE COMPREHENSION

L'Assemblée du CESER débat d'un projet d'avis qui a été élaboré suite aux auditions des élus du Conseil Régional et à ses travaux en Commissions.

... et les membres du CESER votent sur leur projet d'avis, pas sur le document budgétaire de la Région !!!

CE QU'A DIT LA CGT - Intervention de Yvic KERGROAC'H

Un mot d'abord sur les conditions dans lesquelles l'avis qui nous est soumis a été rédigé, dimanche dernier. La CGT est, de manière générale, opposée au travail du dimanche ; cela vaut donc, en particulier, pour les salariés du CESER ! Si nous comprenons la situation exceptionnelle due au renouvellement de l'Assemblée, nous veillerons à ce que qu'elle ne se reproduise pas.

S'agissant des orientations budgétaires, le document présenté par la Région porte la marque d'un optimisme certain sur le contexte économique et social, ceci alors que les ambitions qu'il affichait il y a seulement deux ans - « **faire émerger un autre modèle de société** » - sont bien loin d'être atteintes au regard des conditions de vie, de travail et d'un chômage persistant pour la population ligérienne et semblent même abandonnées. Comme pour de nombreux autres rapports régionaux, la CGT est un peu lasse de la référence permanente au fait que la région résisterait mieux que d'autres à la crise... Autant le dire, pour nous, l'incantation et l'autosatisfaction ne sont pas vérités pour tous les citoyens !!!

L'avis du CESER rappelle les difficultés économiques et sociales rencontrées dans notre région, comme sur l'ensemble du territoire national. Il souligne aussi le caractère pour le moins incertain de la reprise anticipée par la Région dans son rapport.

La CGT partage et même appuie ce constat **et elle doute, elle aussi, que la conjoncture économique annoncée aujourd'hui pour l'an prochain permette, dans le système économique actuel, une baisse significative du chômage dans les mois à venir.**

S'agissant des ressources financières de la Région, celles de fonctionnement seront - fait inédit - en baisse de 1,5 % alors que, dans le même temps, les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter de 2 %, ceci malgré des mesures d'austérité - ou plutôt des « mesures de responsabilité de gestion » pour employer l'euphémisme de la Région. On aurait, à ce sujet, aimé en savoir un peu plus sur les économies qu'elle a visées. **Pour la CGT, l'austérité n'est pas la solution, elle est le problème !**

D'autres voies et d'autres choix sont indispensables. Il faut dynamiser l'emploi, l'activité économique. Le choix du Conseil Régional de maintenir un haut ni-

veau d'investissement en 2014 va dans ce sens. Mais, comme l'avis du CESER le souligne, pour cette année, celui-ci brûle ses dernières cartouches avec 600 millions d'euros d'investissements prévus en 2014. Qu'en sera-t-il pour les années à venir avec la diminution des recettes de fonctionnement, d'autant que dans un contexte annoncé de croissance démographique, mais aussi de vieillissement de la population, les besoins des citoyens en investissement comme en fonctionnement continueront à croître.

L'avis du CESER insiste sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement. Derrière cette exigence, il faudrait, pour certains, réduire les dépenses publiques, notamment en jouant sur les effectifs de la région !!!

La CGT ne partage pas cet a priori. Nous affirmons qu'il faut croiser les objectifs des politiques publiques, les besoins à satisfaire et les moyens dont dispose la collectivité. C'est pourquoi, la CGT souhaite voir évaluer les résultats des politiques menées par la Région, notamment pour ce qui concerne les résultats en matière d'aides aux entreprises et aux secteurs d'activité pour le maintien et le développement de l'emploi - tous les emplois et pas seulement les emplois très qualifiés créés dans les filières d'excellence soutenues par la Région.

Et pour revenir au sujet des dépenses de fonctionnement, la CGT se battra pour la satisfaction des besoins des citoyens ainsi que l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail des salariés dépendant de la Région, même si cela doit avoir, in fine, un effet sur les dépenses de fonctionnement.

La CGT l'avait souligné dans ses précédentes interventions et le réaffirme donc aujourd'hui : face à la faiblesse des marges de manœuvre de la Région, face à la diminution des dotations de l'Etat dans un contexte de besoins croissants, le système de financement de la Région n'est plus tenable.

C'est une refonte globale du financement régional, dans le cadre d'une réforme d'ampleur de la fiscalité qui s'impose. Cette réforme de la fiscalité devrait permettre de réhabiliter l'impôt et de lui redonner son sens : **faire contribuer chaque acteur, entreprise comme particulier, en fonction de ses capacités contributives, au financement des dépenses publiques.**

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis.

L'avis a été voté à l'unanimité des 90 votes exprimés.